

Réglementation des navires de plaisance applicable en Polynésie Française



PORTS D'ENTREE

Papeete est le seul port d'entrée officiel de Polynésie française. Cependant, les rades suivantes sont autorisées comme première touchée avant Papeete. La gendarmerie doit y être contactée dès l'arrivée :

Marquises : Nuku Hiva (Taiohae), Ua Pou (Hakahau), Hiva Oa (Atuona),
Australes : Tubuai (Mataura), Rurutu (Moerai), Raivavae (Rairua),
Tuamotu/Gambier : Rangiroa (Tiputa), Mangareva (Rikitea),
Société : Raiatea (Uturoa), Huahine (fare), Bora Bora (Vaitape),
Société : Moorea (Afareaitu).

APPROCHE DU PORT DE PAPEETE

Le port de Papeete est situé à 17°32' de latitude Sud et 149°35' de longitude Ouest. La passe de Papeete est balisée par deux bouées lumineuses (Rouge à gauche en entrant). L'alignement (deux feux verts à occultation superposés sur des pylônes rouges et blancs) est orienté au 149°. Le courant est généralement sortant, et peut gêner les petits navires par forte houle du Nord. Les bateaux doivent contacter la vigie avant l'entrée sur canal VHF 12, ou sur HF 2638 Khz.

Les navires entrant dans le port doivent arborer le pavillon jaune. Les capitaines doivent se présenter aussitôt aux autorités d'immigration (PAF), de douane et du port.

COMMUNIQUE AUX NAVIGATEURS MARITIMES

Depuis l'entrée en vigueur le 6 juin 2002 de l'arrêté n° 686/CM du 30 mai 2002, plus particulièrement de son article 4, le franchissement de la zone maritime composée de deux parties, partie A et partie B, située au droit de chaque extrémité de la piste de l'aérodrome de Faa'a, est strictement réglementée par les dispositions suivantes :

- dans la partie A, la navigation et le stationnement des navires ou embarcations, quelle que soit leur hauteur au-dessus de l'eau, sont strictement interdits sauf autorisation particulière ;
- dans la partie B, tout navire ou embarcation d'une hauteur au-dessus de l'eau supérieure à 6 mètres a l'obligation :
 - de jour, pour tout mouvement dans le chenal de Faa'a ou avant de franchir l'une ou l'autre extrémité de piste, d'obtenir par radiotéléphonie (canal VHF 12) ou par tout autre moyen auprès de la vigie du Port Autonome de Papeete (tél. 50.54.50 ou 42.12.12), l'autorisation de traverser. En fonction du trafic aérien, la délivrance de cette autorisation peut être différée ou refusée. Une fois l'autorisation obtenue, les navigateurs maritimes s'efforceront d'adopter la meilleure vitesse de franchissement compatible avec les règlements en vigueur ;
 - de nuit, toute navigation dans cette zone est interdite, sauf autorisation particulière délivrée par le Port Autonome de Papeete.

Par ailleurs, le mouillage des navires et embarcations d'une hauteur au-dessus de l'eau supérieure à 3 mètres est strictement interdit, de jour comme de nuit.

Toute infraction aux dispositions de l'arrêté sus-visé est passible d'une amende prévue par la contravention de la 5ème classe.



Quai des Yachts - Papeete

FORMALITES

Les équipages et les passagers entrant en Polynésie française doivent avoir un passeport en cours de validité. Vous pouvez importer votre navire en franchise de droits jusqu'à douze mois, en une ou plusieurs fois. Les pièces de rechange et marchandises peuvent être importées sans droits ni taxes suivant la liste ci-dessous :

- par personnes de plus de 17 ans :
- 200 cigarettes (ou 100 cigarillos, 50 cigares, 250g de tabac),
 - 2 litres de vin,
 - 2 litres d'alcool,
 - effets personnels.

Service des Douanes / Plaisance BP 9006 Papeete TAHITI / Tel : 50.55.50
Bureau Maritime / Tel : 42.40.74 / FAX : 42.39.73



Bora Bora

POSTES A QUAIS

POSTES A QUAIS	LIEU / LOCATION	CONTACT	TEL / FAX	DESCRIPTION
Quai des Yachts	Papeete centre ville	Yacht master Gérard TEIVA	Tel. : 50.54.54 Fax : 43.36.12 VHF : 12	Sur ponton, eau, électricité, sanitaires
Marina TAINA	5 miles Ouest de Papeete	Guillaume LOUIS	Tel. : 41.02.25 Fax : 45.27.58 VHF : 9	Marina international Eau, électricité, fuel en détaxe
Yacht club	Arue, Tahiti Côte Est	Michel ALCON	Tel. : 42.78.03 Fax 42.37.07 VHF : 6	Eau, électricité, sanitaires
Marina VAIARE	Moorea, Côte Est	Rocky POROI	Tel. : 56.26.97 Fax 56.26.97 VHF : 12	Eau, électricité, sanitaires

CANAUX VHF AUTORISES

Navire à navire	8 / 72 / 77
Urgence Contact	16
Marina Taina	9
Vigie du port	12
Mahina radio îles du vent et Nord Marqueses	27
Mahina radio îles sous le vent et Sud Marqueses	26